

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt et un février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NOUVEAU, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- Mme Stéphanie LETHENET, absente excusée
- Mr Gilles GAUTHIER, absent excusé

Monsieur NOUVEAU propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Participation de la Commune au fonds de solidarité logement 2014
- Désignation des membres de l'Association Foncière de Remembrement.

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur André VADOT est nommé secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2014

Monsieur André VADOT donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2014, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

3- FINANCES

Clôture de l'exercice 2013 – Projet de budget 2014

Monsieur FLECHE présente aux élus la situation financière de la Commune en fin d'exercice 2013. Le résultat de l'exercice fait apparaître un solde positif de 100 065,09 € (60231,95 € en fonctionnement et 39 833,14 € en investissement).

Approbation du compte de gestion 2013 et vote du compte administratif 2013 (délibérations)

➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur FLECHE présente aux membres du Conseil Municipal, le compte de gestion 2013 de Madame la Comptable de la Trésorerie CHALON PERIPHERIE. Les Conseillers, à l'unanimité, constatent que le compte de gestion est identique au compte administratif 2013, dans ces conditions le compte de la trésorerie est approuvé.

➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Après la présentation du compte administratif 2013 par Monsieur FLECHE, le Maire ayant été invité à sortir pendant le vote, les élus à l'unanimité approuvent celui-ci qui s'établit comme suit :

Section FONCTIONNEMENT

RESULTAT ANTERIEUR BRUT	208 514.88 €
Part affectée à l'investissement	47 224.00 €
Dépenses de l'exercice	378 550.63 €
Recettes de l'exercice	438 782.58 €
RESULTAT PROPRE 2013	60 231.95 €
<u>RESULTAT DE CLOTURE</u>	221 747.26 €

Section d'INVESTISSEMENT :

RESULTAT ANTERIEUR BRUT	-7224.43 €
Dépenses de l'exercice	118 399.48 €
Recettes de l'exercice	158 232.62 €
RESULTAT PROPRE 2013	39 833.14 €
<u>RESULTAT DE CLOTURE</u>	32 608.71 €

Compte-rendu de la réunion du Syndicat de la Perception

Monsieur FLECHE présente le compte-rendu de la réunion du 22 janvier dernier concernant la vente des locaux de la perception de Chalon NORD. L'appartement et le garage situés à st Rémy ont été vendus en 2013 pour la somme de 91 000 €. Les locaux de la trésorerie sont en cours de vente et sont estimés à 180 000 €. Les produits de ces ventes seront répartis entre les différentes mairies ayant créé ce syndicat. La répartition de l'argent de la vente sera faite soit sur la base du nombre d'habitants de chaque commune au 1 janvier 2013 soit sur la base du nombre d'habitants à la date de création du syndicat en 1994.

Deux conseillers seront nommés lors des prochaines élections afin de suivre ce dossier jusqu'à la dissolution du syndicat.

Participation au Fonds Solidarité Logement (délibération)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Conseil Général concernant la participation de la Commune au Fonds de Solidarité Logement, qui a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des habitants de Saône-et-Loire rencontrant des difficultés en raison de la situation de précarité du foyer.

La participation financière de la Commune sera calculée sur la base de la population totale de la collectivité (741 population totale en 2014) multipliée par 0.35 € par habitant, soit 259,35 € pour 2014.

4- DOMAINE PUBLIC

Redevance 2014 d'occupation du domaine public par France TELECOM

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'occupation du domaine public par les réseaux et les ouvrages de télécommunication de FRANCE TELECOM doit faire l'objet du paiement d'une redevance annuelle ; celle-ci est reversée ultérieurement au SYDESL en vue de la réalisation de travaux de génie civil destinés à la mise en souterrain d'équipements de FRANCE

TELECOM. Après délibération, les Conseillers autorisent M^r le maire à mettre en recouvrement la redevance précitée dont le montant s'élève à 1014,04 € pour l'année 2014.

5- ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE- TRAVAUX

Une réunion de l'ensemble des entreprises s'est tenue le mercredi 19 février 2014 en vue de la signature des marchés, de la coordination sécurité/protection de la santé, du planning des différentes interventions, étant précisé que l'entreprise de maçonnerie débutera le chantier le lundi 24 février afin de profiter au maximum des vacances scolaires. L'ensemble des travaux devrait s'achever fin mai.

6- CIMETIERE

Reprise de concession

Monsieur NOUVEAU fait part aux élus que Monsieur BUFFOT Jean-François demande une rétrocession de sa concession funéraire (H3) acquise en 2005. Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour, les Conseillers décident de reprendre la concession funéraire précitée contre le remboursement d'une partie du prix payé en fonction du nombre d'année écoulée. Le montant du remboursement est de 210 €, soit 140 € pour la Commune et 70 € pour le CCAS. Par ailleurs, le règlement du cimetière ne parle pas de la reprise ponctuelle des concessions. L'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce type de demande et à cet effet le règlement sera actualisé pour autoriser cette possibilité.

7- ECOLE

Monsieur DUMAS présente le compte-rendu du Conseil d'école du 11 février 2014

Prévisions pour l'année scolaire 2014/2015 :

59 élèves. 8 départs en 6^{ème} et 2 déménagements soit 10 élèves en moins et 9 nouvelles inscriptions pour le moment.

Manifestations et sorties scolaires :

Marché de Noël : Bilans très positifs, bénéfice du marché de Noël au profit de la coopérative de 397 €.

Sortie patinoire pour la classe de CM le 6 décembre 2013

Sortie au cinéma AXEL, dessin animé « la Reine des neiges » pour les classes de maternelle, CP et CE.

Manifestations à venir :

Reconduction du carnaval le mercredi 19 mars 2014 (à confirmer).

Kermesse : sous le thème de la fête foraine et du cirque (à confirmer pour le 20 juin)

Projets scolaires :

Les élèves de CP-CE assisteront à la représentation théâtre « Nomade si j'veux » le 11 mars 2014 à GERGY

Deux rencontres sont programmées avec le GRAND CHALON pour la Prévention dentaire (M t'dents) et le recyclage des déchets

Sortie à BIBRACTE le 24 juin pour les élèves des deux classes élémentaires

Travaux questions diverses

Néons à changer en cycle 2 et 3

Améliorer l'étanchéité des huisseries dans l'école maternelle (coté salle polyvalente)

Questions diverses

Travaux Accessibilité Mairie

Vidéos projecteurs installés dans les classes élémentaires par le Grand Chalon

Problème de remplacement des enseignants en raison de la multiplicité des congés de maladie

8- AIR CHALON CLUB

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Monsieur FLECHE a représenté la Commune lors de la réunion du 26 janvier 2014. Les différentes activités du Club ont été présentées par le Président Mr Frédéric BOUTHENET. Le chef pilote instructeur a ensuite montré les différents avions utilisés et les activités proposées (heure de vols, initiation au pilotage, construction d'ULM permettant la voltige...). Ce club ne bénéficie d'aucune subvention extérieure, ses recettes proviennent essentiellement des différents travaux de maintenance et de fabrication d'avions ULM.

Concernant les nuisances sonores sur FARGES, le Président signale qu'une enquête a été effectuée auprès de trois riverains situés près de l'aéroport, ceux-ci n'ont fait aucune remarque concernant le bruit engendré par les avions. Monsieur FLECHE a précisé que la Mairie aurait dû être informée de cette enquête et que la gêne occasionnée par les avions ne se situait pas en bout de piste mais sur le secteur du GAUCHARD. Quant à la voltige aérienne, celle-ci est autorisée de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 au dessus de la forêt du CURNEY et 500 mètres de part et d'autre de l'axe de la piste en dur de l'aérodrome.

9- DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Dans le cadre du renouvellement des 10 membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de FARGES, la Préfecture de Saône et Loire demande au Conseil Municipal de désigner cinq membres pour compléter la liste des cinq membres nommés par la Chambre d'Agriculture. Celle-ci a nommé Mr Vincent DEMONFAUCON, Mr Alain BOIVIN, Mr Michel VOIDET, Mr Jérôme GILLOT, Mr Dominique REGNAULT. Après discussion, les Conseillers désignent les personnes suivantes pour faire partie du bureau : Mr Bernard VERVAET, Mr Pascal GOULOT, Mr Jérôme CIANNI, Mr Régis TOTI et Mr André VADOT.

QUESTIONS DIVERSES

COP SPORT : Monsieur FLECHE présente le compte-rendu de la réunion du 17 février 2014 qui portait sur la rénovation du stade Léo Lagrange. Une étude sur la faisabilité des travaux sera effectuée par le cabinet ICS.

COP CULTURE du 9 décembre: 15 personnes étaient présentes dont plusieurs responsables de bibliothèques. La réunion a eu lieu à « l'Ancre » médiathèque de St REMY (commune de 6500 habitants) qui est une bibliothèque pilote sur le département. Depuis son nouvel aménagement le Directeur souligne de meilleures « relation et ambiance » et 30 % de lectorat en plus.

Le groupe « lecture publique » a décidé d'établir :

- un état des lieux de la lecture publique sur le Grand Chalon
- un constat de la situation
- définir des axes de réflexions
- de former un groupe de travail

Il faut redéfinir de nouvelles orientations du métier de bibliothécaires par rapport aux nouvelles demandes dues aux nouveaux rythmes scolaires et activités périscolaires.

La Directrice de la Bibliothèque Départementale de Saône et Loire est intéressée pour participer au prochain COP qui portera sur l'état des lieux de la lecture publique.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 14 mars 2014 à 18h00.

Le Maire
Jean-Claude NOUVEAU